



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Centre des Finances Publiques de Saint Denis

Trésorerie Municipale

1 Rue Amiral Lacaze – CS 31095

974 04 Saint Denis Cedex

Téléphone : 02.62.94.00.10

Télécopie : 02.62.41.10.83

MÉL.: t104013@dgfip.finances.gouv.fr

Saint Denis, le 14 août 2015

NOTE DE SERVICE N° 2/2015

OBJET : délégations de pouvoir et de signature.

Suite aux mouvements de personnel du 1^{er} septembre, je vous informe que mes délégations de pouvoir et de signature sont fixées comme suit à compter du 1^{er} septembre 2015.

DÉLÉGATION GÉNÉRALE

Reçoivent mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions, et de signer seuls ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

Mme COUPEAU Catherine, Inspectrice des finances publiques.

COUPEAU Catherine	Inspectrice des finances publiques	
----------------------	---------------------------------------	--

En cas d'absence de Mme COUPEAU : Mmes DALLEAU Françoise, LE BARS Maryse et M. VILAUD Régis, Contrôleurs principaux des finances publiques.

DALLEAU Françoise	Contrôleuse principale des finances publiques	
LE BARS Maryse	Contrôleuse principale des finances publiques	
VILAUD Régis	Contrôleur principal des finances publiques	

./...

DÉLÉGATIONS SPECIALES

I Service Dépenses

Reçoivent délégation de pouvoirs pour signer seuls,

- toutes opérations n'engageant pas la responsabilité du comptable ;
- toutes correspondances concernant ce service, respectant les normes fixées par la charte Marianne.

Mme DALLEAU Marie, Contrôleuse des finances publiques et M. VILAUD Régis, Contrôleur principal des finances publiques.

DALLEAU Marie	Contrôleuse des finances publiques	
VILAUD Régis	Contrôleur principal des finances publiques	

II Service Recettes

Reçoivent délégation de pouvoirs pour signer seuls,

- toutes opérations n'engageant pas la responsabilité du comptable ;
- toutes correspondances concernant ce service, respectant les normes fixées par la charte Marianne ;
- tout octroi de délais de paiement de moins de 12 mois, y compris avec remise de frais, jusqu'à 20 000 € en principal ;
- tout acte de poursuite, déclaration aux mandataires et dossiers de surendettement ;
- les mainlevées suite à paiement ou erreur du service.

Mmes DALLEAU Françoise et LE BARS Maryse, Contrôleuses principales des finances publiques.

DALLEAU Françoise	Contrôleuse principale des finances publiques	
LE BARS Maryse	Contrôleuse principale des finances publiques	

III Service COMPTABILITE-ACCUEIL

Reçoit délégation de pouvoirs pour signer seule,

- toutes opérations et correspondances concernant ce service, respectant les normes fixées par la charte Marianne ;
- les documents comptables (comptabilité Etat).

Mme LE BARS Maryse, Contrôleur principale des finances publiques.

LE BARS Maryse	Contrôleur principale des finances publiques	
----------------	--	--


Reçoit délégation de pouvoirs pour signer seul,

- toutes opérations et correspondances concernant ce service, respectant les normes fixées par la charte Marianne ;
- tout octroi de délais de paiement de moins de 12 mois, y compris avec remise de frais, jusqu'à 5 000 € en principal ;
- les mainlevées suite à paiement.

M. VITRY Bernard, Agent administratif principal des finances publiques.

VITRY Bernard	Agent administratif principal des finances publiques	
---------------	--	--

L'Inspecteur divisionnaire des finances publiques



Patrick JOLY